



*Comité international de planification (CIP)  
pour la souveraineté alimentaire  
Groupe de travail sur la biodiversité agricole*



10 décembre 2020

***Comité international de planification (CIP) pour la souveraineté alimentaire  
Groupe de travail sur la biodiversité agricole***

***Deuxième dialogue thématique mondial pour la PI et la LC sur le Cadre Mondial  
de la Biodiversité de l'après-2020***

***Déclaration du CIP***

Le Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire (CIP) est une plateforme mondiale autonome et auto-organisée d'organisations de petits producteurs alimentaires et de travailleurs ruraux, de Peuples Indigènes et de mouvements sociaux de base ou communautaires dont le but est de faire avancer le programme de souveraineté alimentaire au niveau mondial et régional.

Plus de 6000 organisations et 300 millions de petits producteurs alimentaires s'auto-organisent par le biais du CIP, partageant les principes et les 6 piliers de la Souveraineté alimentaire tels que décrits dans la Déclaration de Nyeleni 2007 et le rapport de synthèse.

Nous nous félicitons des résultats des Dialogues régionaux et espérons que nous continuerons à procéder à des consultations de plus en plus inclusives et participatives. En ce sens, nous pensons qu'il est essentiel d'élargir la participation, en impliquant pleinement les petits exploitants, les petits pêcheurs, les agriculteurs et les pasteurs. Étant donné que les données indiquent que les petits exploitants gèrent environ 75 % des terres<sup>1</sup> agricoles du monde et que les terres autochtones représentent environ 20 % du territoire terrestre, contenant 80 % de la biodiversité<sup>2</sup> restante dans le monde - signe évident que les peuples autochtones sont les gardiens les plus efficaces de l'environnement -, nous pensons qu'il est important d'accroître et de garantir un processus de consultation pleinement inclusif et participatif.

Nous, les Peuples Indigènes, sommes les principaux protecteurs de la biodiversité dans le monde, il est donc essentiel que nous soyons reconnus comme les principaux décideurs. C'est ce que dit la cible 20 du projet "zéro" du cadre mondial pour la biodiversité : "D'ici 2030, assurer une

<sup>1</sup><http://www.fao.org/land-water/overview/covid19/smallholders/en/>

<sup>2</sup><https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/wp-content/uploads/sites/19/2018/04/Indigenous-Peoples-Collective-Rights-to-Lands-Territories-Resources.pdf>



*Comité international de planification (CIP)  
pour la souveraineté alimentaire  
Groupe de travail sur la biodiversité agricole*



*participation équitable à la prise de décision concernant la biodiversité et garantir les droits sur les ressources pertinentes des peuples autochtones et des communautés locales, des femmes et des filles ainsi que des jeunes, conformément aux circonstances nationales".*

Nous avons besoin d'un objectif plus ambitieux - les IPLC devraient avoir une position de leader dans la prise de décision.

La participation à tous les processus décisionnels concernant les RPAA aux niveaux local, sousnational, national et régional devrait être assurée, et il devrait y avoir au moins 50% de femmes participantes ; les gouvernements devraient fournir des ressources aux organisations de Peuples Indigènes et de paysans pour le renforcement des capacités, et pour permettre la présence afin d'assurer une participation efficace aux processus décisionnels.

Les gouvernements devraient également mettre en place un mécanisme spécifique incluant les organisations de peuples autochtones et de paysans sur les RPGAA au sein des organes directeurs intersectoriels, en particulier l'agriculture, l'éducation, la recherche, la vulgarisation et le commerce, afin d'assurer un dialogue soutenu entre les organisations de paysans et le gouvernement (y compris les institutions de recherche, de vulgarisation et d'éducation), et ils devraient veiller à ce que tous les documents soient diffusés aux organisations de paysans avec suffisamment de temps pour qu'ils soient dûment pris en compte afin de garantir une participation effective aux processus de prise de décision.

Il est absolument nécessaire de mettre en œuvre des mesures à cet effet au niveau national dès que possible. Nous pensons également que l'objectif 19 devrait être complètement révisé. Il est contre la participation et l'inclusion des PA et des CL de recommander que "des informations de qualité, y compris les connaissances traditionnelles, soient mises à la disposition des décideurs et du public pour une gestion efficace de la biodiversité...". Les PA et les CL devraient avoir le droit et la responsabilité de guider les décisions affectant la gestion de la biodiversité, plutôt que d'avoir à "mettre à leur disposition" les connaissances traditionnelles avec le risque qu'elles soient davantage exploitées et mal appliquées et décontextualisées par les décideurs politiques.

Il devrait être clair que notre objectif n'est pas 2030, l'objectif est aujourd'hui, c'était déjà hier.

Enfin, assurer l'inclusion des populations autochtones et des communautés locales n'est pas seulement une question de partage des bénéfices, mais aussi une question de droits de l'homme. Dans de rares cas, nous avons vu proposer un dialogue sur les menaces qui affectent les IPLC au quotidien, et cela devrait également se refléter dans le GBF : il est essentiel d'aborder les questions d'inclusion et de participation, mais il est tout aussi nécessaire de trouver des solutions qui abordent les problèmes affectant les IPLC par le biais d'une approche plus globale qui reconnaît le lien inextricable entre la biodiversité et les cultures et connaissances connexes et qui est fondée sur le respect des droits de l'homme en tant que clé de la conservation de la biodiversité.

Nous espérons que le prochain cadre mondial pour la biodiversité s'éloignera de la mentalité coloniale classique d'exploitation de la biodiversité et des connaissances traditionnelles qui y sont liées, pour adopter une approche qui inclut et considère l'être humain comme une partie intégrante d'un écosystème, et non comme une entité abstraite et différente de celui-ci, comme semble le suggérer aujourd'hui le même objectif pour 2050, "Vivre en harmonie avec la nature".